

# Étude critique de documents

## SUJET

### Sujet guidé La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

- **Consigne:** Pourquoi ce document constitue-t-il un texte fondateur de la Révolution française ?



▲ Jean-Jacques-François Le Barbier, *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, vers 1789 (détail). Huile sur bois, 71 x 56 cm. Musée Carnavalet, Paris.

📍 Prémabule de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789

« Les Représentants du Peuple français, constitués en **Assemblée nationale**, considérant que **l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme** sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'**exposer**, dans une Déclaration solennelle, les **droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme**, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs; afin que **les actes du pouvoir législatif**, et ceux **du pouvoir exécutif**, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des **citoyens**, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de **la Constitution** et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous **les auspices de l'Être suprême**, les **droits suivants de l'Homme et du Citoyen**. »

Source : manuel Magnard 2019

« *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* ». Si le premier article de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est souvent connu de tous, rares sont ceux qui en connaissent l'histoire de ce texte rédigé à la fin du XVIIIe siècle. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est en effet adoptée le 26 août 1789 par les représentants du Peuple français constitué en Assemblée nationale. C'est plus particulièrement le préambule de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC) dont nous disposons dans ce corpus de document illustré par une huile sur bois peinte par Jean-Jacques-François le Barbier vers 1789. Cette dernière est conservée au musée Carnavalet de Paris. Ces deux documents datent de l'année 1789, soit de l'année qui est considérée comme marquant le début de la Révolution française, nous permettant ainsi de nous demander pourquoi la DDHC constitue-t-elle un texte fondateur de la Révolution française ? Afin de répondre à cette question, nous verrons dans un premier temps que l'élaboration de ce texte s'imposait afin d'énumérer les nouveaux droits acquis par les citoyens français dans la nuit du 4 au 5 août 1789. Cependant, ce document avait aussi pour ambition de marquer la fin de l'Ancien Régime et le passage à la monarchie constitutionnelle (puis à la République).

Premièrement, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen constitue un texte fondateur de la Révolution française car l'Assemblée nationale désirait établir un texte qui énumère les droits acquis dans la nuit du 4 au 5 août 1789 durant laquelle les privilèges sont abolis. Dans le préambule, l'Assemblée nationale considère que « l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics ». C'est pourquoi il est nécessaire de publier un texte officiel qui reprend ces droits. L'Assemblée considère même ces droits comme « naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme ». Par exemple, la DDHC énonce des droits naturels et individuels, elle proclame la souveraineté de la nation, l'autorité de la loi et la fin de l'exercice arbitraire du pouvoir ainsi que de nouvelles libertés comme celle d'opinion, d'expression et de

conscience religieuse. Sur l'huile sur bois, on reconnaît à gauche un personnage qui pourrait être Marianne (en bleu et rouge avec le bonnet phrygien). Elle symbolise la Révolution et, par la suite, constituera un des symboles de la République française. L'Assemblée nationale écrit aussi que ces droits sont essentiels pour le maintien de la Constitution, et donc pour marquer une rupture avec l'Ancien Régime.

La DDHC est en effet considérée comme un texte fondateur de la Révolution française car elle marque le passage de l'Ancien Régime à la monarchie constitutionnelle, puis à la République. Dans une monarchie constitutionnelle, contrairement à une monarchie absolue, le roi ne dispose pas de tous les pouvoirs. C'est pourquoi le préambule fait la distinction entre « les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif », tandis que le pouvoir juridique reste réservé au roi. Contrairement à la monarchie absolue, l'Église et l'État ne fonctionnent plus ensemble. L'Église catholique garde néanmoins une place importante dans la société, ce qui explique pourquoi la figure divine est représentée au dessus de la plaque de marbre ainsi que la précision apportée par le préambule « l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême », pour bien montrer que les deux s'accordent sur ce point important.

Pour conclure, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen constitue un texte fondateur de la Révolution Française : d'abord car le fait d'élaborer un texte qui énumère les droits acquis dans la nuit du 4 au 5 août 1789 (dont beaucoup sont en lien avec l'égalité) semblait nécessaire à l'Assemblée nationale ; mais aussi car il paraissait, d'après elle, important de marquer la fin de l'Ancien Régime et le passage à la monarchie constitutionnelle, puis à la République (surtout en rapport avec la séparation des pouvoirs entre le roi et l'Assemblée nationale). L'ensemble des droits énoncés dans la DDHC ne seront cependant pas respectés durant toute la période de la Révolution française. C'est notamment le cas durant la période dite de la « Terreur » durant laquelle la liberté d'opinion disparaît au nom de la préservation de l'idéal révolutionnaire.

**Camille (1D)**  
2020-2021